

# Les féminismes à l'épreuve de la prostitution

PRÉSENTATION CRITIQUE PAR JEAN-MICHEL CHAUMONT

L'évènement est suffisamment rare pour être salué : voici que paraissent deux courts livres<sup>1</sup> également destinés à éclairer le débat public sur la prostitution et — c'est en ce point que réside l'heureuse exception — particulièrement bien informés de la réalité ou plutôt *des réalités* vécues par les personnes prostituées des deux sexes. Ils constituent en ce sens des contributions précieuses et bienvenues au relèvement de la qualité de débats bien trop souvent arc boutés sur des positions dogmatiques et manichéennes.

Catherine Deschamps, première auteure de *Femmes publiques. Les féminismes à l'épreuve de la prostitution*, est socioanthropologue. Venue à l'étude de la prostitution par le détour, désormais classique, des recherches sur le sida, elle a notamment publié en 2006 *Le sexe et l'argent des trottoirs* (Hachette), un livre remarquable issu de plusieurs années de présence rapprochée auprès de prostituées travaillant en différents lieux de Paris et de ses environs.

Avec Anne Souyris, membre de la direction des Verts (le parti écologiste français) et ancienne présidente de l'association de défense des droits des prostituées Femmes publiques, elles ont choisi la stratégie de la main tendue à leurs consœurs féministes (majoritairement) opposées à la prostitution. Elles s'efforcent de leur montrer l'impossibilité concrète d'être à la fois contre la prostitution et pour les prostituées, les présumées victimes directes de « la » prostitution. Dans le contexte particulièrement difficile institué par la loi de sécurité intérieure (2003) chère au président Sarkozy, elles voudraient bien les convaincre de restaurer l'alliance entre les prostituées et les féministes qui s'était réalisée au milieu des années septante lors des occupations d'églises à Lyon<sup>2</sup>; pour ce faire, elles leur proposent de s'accorder sur une base minimaliste où, espèrent-elles, un consensus est possible : la réduction des risques pour les personnes concernées.

Colette Parent, criminologue et première auteure (sur cinq) de *Mais oui, c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*, est la spécialiste québécoise du travail du sexe, auquel elle consacre ses

1 Deschamps Catherine, Souyris Anne, *Femmes publiques. Les féminismes à l'épreuve de la prostitution*, éditions Amsterdam, 2008; Parent Colette, Bruckert Chris, Corriveau Patrice, Nengeh Mensah Maria, Toupin Louise, *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*, Presses de l'université du Québec, 2010.

2 Voir le livre de L. Matthieu, *Mobilisations de prostituées*.

recherches depuis une vingtaine d'années. Avec les collègues qu'elle a réunis, l'option choisie a été plutôt d'entreprendre une réfutation en règle des thèses des courants féministes qui assimilent la prostitution à l'esclavage.

Un premier texte, signé Parent et Bruckert, examine successivement les arguments qui justifieraient l'appréhension de la prostitution comme étant intrinsèquement une violence faite aux femmes ou au contraire comme une forme de travail non reconnu. Pot de terre contre pot de fer, les premiers sont tellement peu fondés empiriquement que leur inanité est flagrante. Le deuxième article, signé Corriveau, fait le point sur la législation canadienne en matière de prostitution : très critique des décisions prises malgré l'avis des multiples commissions instaurées par les législateurs eux-mêmes, l'auteur montre bien que dans leur forme actuelle, les lois sont une cause majeure de l'insécurité et de la violence auxquelles, comme le troisième article y insiste (*Le travail du sexe comme métier*, signé Bruckert et Parent), les travailleuses du sexe sont particulièrement exposées dans le Canada prohibitionniste. Le quatrième texte, signé Nengeh Mensah, est inspiré par les propos entendus au Forum XXX, grande rencontre internationale de travailleuses du sexe organisée à Montréal en 2005 et propose une analyse de leur mobilisation. Le cinquième et dernier texte, signé Toupin, est consacré à l'analyse critique du discours dominant sur la traite des femmes et la prostitution et s'enquiert en finale de « ce que préconisent les groupes de défense des travailleuses du sexe migrantes » (p. 126). C'est d'ailleurs de manière générale, le parti pris des auteurs de ce volume que de répercuter les points de vue des principales concernées sur les grandeurs et servitudes de leur travail.

Même si, comme Deschamps et Souyris le rappellent, leurs points de vue ne sont pas les seuls que doivent prendre en compte les

politiques, ils ont été si systématiquement ignorés jusqu'à présent qu'il est important de les faire entendre. Les deux livres le font excellemment et c'est cette attention commune (qui n'exclut évidemment pas le traitement critique des sources) aux discours et aux réalités des personnes prostituées qui explique sans doute la proximité de leurs positions ; l'adversaire est en effet partout le même : un dogmatisme d'autant plus crispé qu'il craint de voir ses certitudes ébranlées par l'épreuve de la réalité.

En conclusion de leur ouvrage, Deschamps et Souyris dressent un judicieux parallèle entre les débats « pour ou contre » le foulard et les débats « pour ou contre » la prostitution. Dans les deux cas, les questions de principe écrasent et nivèlent des réalités dont les représentations dogmatiques ne peuvent subsister qu'au prix d'un évitement délibéré de toute confrontation au réel. Quand, dans leur existence personnelle, des individus recourent à ce type de stratégies pour préserver leur délire de tout risque d'infirmité, on fait appel à des psychiatres... Il est surprenant qu'en relation à certains « problèmes sociaux », le même réflexe pathologique n'étonne pas davantage alors même que Deschamps et Souyris relatent par exemple la manière surréaliste et inquiétante dont des débats scientifiques ont été littéralement interdits en France à la suite du lobbying de certaines féministes, en ce compris au moins une chercheuse (p. 112-118).

Il faut reconnaître qu'il est plus simple d'éviter cette confrontation au réel sans passer pour fou quand on parle des problèmes des autres que des siens propres : il suffit apparemment pour cela de vider les mots de leur sens.

Voulez-vous pouvoir continuer à prétendre que toutes les prostituées se trouvent sous l'emprise d'un proxénète ? Élargissez suffisamment la définition du mot « proxénète »

pour que quiconque vivant dans l'entourage d'une prostituée soit inclus et le tour est joué (voir Deschamps et Souyris, p. 43). S'il s'agit d'une prostituée migrante, vous pouvez faire exactement de même avec le mot « trafiquant » (Toupin, p. 119).

Ou encore, comme le suggèrent Parent et Bruckert: « Voyons ce qui se passe lorsqu'un observateur ne distingue pas entre esclavage et vente de services sexuels. Il se représente toute forme de vente de services sexuels comme un exemple d'esclavage. Or un esclave est une personne de qui l'on peut exiger n'importe quoi. On peut lui demander d'offrir des services sexuels, de broder des nappes, de laver des planchers, en somme d'obéir à tous les ordres à tout moment. Si l'on observe le travail du sexe comme une forme d'esclavage, on doit donc inclure dans la notion d'esclavage les activités salariées d'une femme adulte et libre qui vend des services sexuels. Dans ce contexte, l'esclavage s'apparente au travail librement choisi et il devient très difficile de les distinguer l'un de l'autre. La travailleuse du sexe peut être considérée comme une marchandise et le client comme un exploiteur. Ayant pollué le concept d'esclavage aussi bien que celui de travail, on ne peut plus observer ce qui se passe empiriquement, mais seulement argumenter en se fondant sur des émotions et des jugements de valeurs » (p. 20). C'est hélas une description très exacte du scénario de la plupart des débats sur la prostitution et la traite auxquels il m'a été donné d'assister.

On l'aura deviné: l'auteur de ces lignes est fondamentalement en accord avec les auteurs de ces deux ouvrages parce qu'il se reconnaît entièrement, non pas nécessairement dans toutes leurs options éthiques ou politiques, mais bien dans la manière d'aborder les questions. Comme elles, je partage l'idée que le débat public doit s'organiser sur la base d'une information fiable et sobre et que c'est la responsabilité

des sciences sociales de produire des données là où règnent les préjugés. Je veux croire qu'il n'est pas de bonne politique possible sur la base d'un diagnostic erroné ou tronqué des questions à résoudre et des leçons de l'Histoire. J'ajoute subrepticement cette référence à l'Histoire pour deux raisons: tout d'abord, mais c'est un détail et un problème des sciences sociales plutôt que celui des auteurs, parce que je trouve la dimension historique trop peu présente dans leurs livres; ensuite et surtout parce que si sociologues et historiens ne peuvent se substituer aux politiques, il leur revient de tirer les bilans des politiques menées antérieurement et d'attirer l'attention sur des écueils précédemment rencontrés. Il est des solutions qui ont déjà été essayées et qui ont lamentablement échoué: inutile donc de s'engager à nouveau dans ces impasses.

Si, comme je l'ai dit, je suis en profond accord avec les démarches adoptées dans chacun des deux ouvrages, je dois cependant confesser une préférence pour la stratégie de la main tendue du tandem Deschamps-Souyris parce qu'elle me semble plus apte à provoquer de salutaires changements. Je voudrais donc dans la suite de ce texte prolonger leur geste d'apaisement tout en poursuivant la discussion avec les deux livres.

Deschamps et Souyris concluent en promettant aux féministes qu'elles auront su convaincre qu'il n'est « nul besoin de reconnaître des erreurs de jugement passé » et leur proposent d'entrer « sans plus de procès dans une période de solidarité et d'action pour que cessent les discriminations iniques [qui] pèsent sur les prostituées en activité! » (p. 176). Je pense que pour renouer les liens défaits, davantage est requis que de renoncer à des excuses, il faut commencer par reconnaître pleinement les résultats positifs dont les abolitionnistes d'inspiration féministe peuvent être crédités. Et même si nous ne nous reconnaissons plus dans leurs positions contemporaines,

il nous faut les (r)assurer qu'il n'est pas question de revenir sur un certain nombre d'acquis que nous leur devons.

Car l'abolitionnisme d'inspiration féministe dont l'Anglaise Joséphine Butler (1828-1906) fut la généreuse promotrice n'a pas toujours été déconnecté des réalités vécues par les personnes prostituées. Même si son combat a été largement dévoyé ensuite par des acteurs aux idées franchement réactionnaires, il faut lui savoir gré d'avoir farouchement combattu la réglementation de la prostitution telle qu'elle existait à l'époque, et affirmer haut et fort qu'en aucun cas nous n'en souhaitons la restauration.

Souvenons-nous en effet. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Belgique comme la France et la majorité des pays européens sont « réglementaristes » : cela signifie en clair que, pour éviter le scandale, les prostituées officieront de préférence dans des maisons closes, d'une part, et que, pour éviter la propagation des maladies vénériennes, elles seront, après avoir été dument enregistrées au rôle de la prostitution, régulièrement inspectées et, en cas de symptômes suspects, contraintes à l'hospitalisation jusqu'à disparition des symptômes, d'autre part. La police est responsable à la fois de l'application des dispositions réglementaires et de l'administration des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement, en cas d'infractions. Butler fut parmi les premières à dénoncer le véritable régime d'exception réservé aux prostituées ainsi livrées à l'arbitraire policier au mépris des protections constitutionnelles les plus élémentaires (ainsi le droit de n'être privé de liberté qu'en vertu d'une décision judiciaire : on ne fait plus cela de nos jours qu'aux sans-papiers enfermés dans les centres fermés).

Si, comme le prétendaient les autorités, la police avait exercé ses prérogatives de façon bienveillante, les entorses à l'ordre constitutionnel ne se seraient pas nécessairement

traduites par une moindre autonomie pour les prostituées. Mais comme la réglementation, parce qu'elle encourageait l'exercice de la prostitution en bordels, faisait des policiers les alliés objectifs des tenancières, un rapport de force fut très généralement institué où les prostituées se retrouvaient prises en tenaille entre les policiers et les tenancières : les policiers les poussaient à intégrer les bordels en leur rendant la vie infernale dans la rue, d'une part, et les obligeaient à s'y laisser endetter et exploiter de façon éhontée, d'autre part. À la différence des abolitionnistes non féministes qui ont pris la direction du mouvement dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, Joséphine Butler et la Fédération abolitionniste internationale n'ont jamais cessé de dénoncer cet aspect de la réglementation. C'est pourquoi le mérite leur revient d'avoir, quand les bordels furent rendus illégaux — peu après la Seconde Guerre mondiale en Belgique et en France —, desserré l'étau et augmenté les marges de manœuvre des prostituées. Si aujourd'hui on peut présenter la prostitution comme un système à trois composantes (le client, le « proxénète » et la prostituée), c'est parce que la police a cessé d'en être le quatrième pilier, et c'est déjà beaucoup moins mal ainsi.

Il importe par conséquent de marquer très nettement que si les politiques abolitionnistes ou prohibitionnistes ne se sont pas avérées satisfaisantes, il ne saurait être question de revenir sur le refus du réglementarisme. Les décideurs politiques qui, aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Nouvelle-Zélande, ont légalisé la prostitution et l'« appareillage » (si l'on m'autorise la reprise de ce terme d'Ancien Régime pour désigner les intermédiaires qui facilitent, contre rétribution, l'appariement entre une personne prostituée et son client) n'ont pas pour autant restauré la réglementation.

Les motivations (en particulier le souci, non exclusif mais partout présent dans

des proportions variables, d'améliorer les conditions de travail des personnes prostituées) et les dispositions prévues par ces différentes législations rompent avec quasiment tous les postulats qui commandaient l'approche du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles méritent dès lors d'être autrement baptisées que les réglementations de sinistre mémoire. C'est pourquoi j'évitais d'écrire que « modèle dominant en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale », le règlementarisme « a été réadopté récemment dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grèce ou la Turquie » (Deschamps et Souyris, 31). Que d'amalgames en effet dans cette phrase qui assimile sans vergogne le présent au passé, d'une part, et les différentes réponses contemporaines, d'autre part.

On préférera nettement l'approche de Corriveau qui, s'il succombe également à l'habitude de conserver le terme « règlementarisme », introduit au moins des distinctions entre les différentes législations contemporaines et prône par exemple, dans l'intérêt des travailleuses, le modèle adopté en Nouvelle-Zélande par opposition aux modèles allemand ou hollandais. Ce faisant, il indique un sillon à creuser: nous avons grand besoin de recherches comparatives — et évidemment non biaisées par des jugements a priori — qui examinent le détail

des avantages et désavantages des différentes innovations législatives introduites au cours des dernières décennies. C'est le prix à payer pour avoir des débats éclairés.

Une question demeure cependant en suspens: est-il certain que nous soyons nombreux à le vouloir? Rien ne semble moins évident. Je me dis parfois qu'il est des sujets qu'une majorité d'entre nous préfère garder comme aliment déjà préparé pour meubler les silences en société et que la prostitution pourrait bien être l'un d'eux: « on » n'y connaît rien, mais « on » a des avis tranchés et d'ailleurs « on » a vu à la télévision tel ou tel reportage qui montre bien qu'« on » a raison de penser comme « on » pense... Cela rappelle furieusement ce qu'en 1927 Heidegger appelait le bavardage. La prostitution, et plus encore la « traite » des femmes, suscite énormément de bavardage vertueux. À la suite d'autres auteurs, Louise Toupin suggère en passant (p. 119) que l'agitation contemporaine autour de la traite et de la prostitution serait l'effet d'une « panique morale ».

Mais une panique, par définition, suppose des gens paniqués, or je ne vois rien de tel: malgré les horreurs qu'on nous raconte sur les « nouvelles formes d'esclavage » qui séviraient massivement sur nos trottoirs, je ne vois pas grand monde atteint d'insomnie du fait de la présence proche d'esclaves sexuelles présumées. Par contre, je vois de nombreuses personnes et organisations engagées dans des croisades morales contre la prostitution et moins morales contre l'immigration illégale. Elles sont les responsables de la désinformation du public, elles sont les responsables de la propagation des rumeurs les plus fantaisistes et, chose étonnante, elles sont souvent payées avec de l'argent public pour ce faire. La croisade recrute en suscitant la peur de l'infidèle et la promesse du paradis. Le débat démocratique est beaucoup moins sexy. C'est peut-être pour cela qu'il a moins d'adeptes. ■

#### Trois livres récents

Jean-Michel Chaumont, **Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau** (<[http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Le\\_mythe\\_de\\_la\\_traite\\_des\\_blanches-9782707158093.html](http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Le_mythe_de_la_traite_des_blanches-9782707158093.html)>)

Jean-Michel Chaumont et Christine Machiels (dir.), **Du sordide au mythe. L'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1880)** (<<http://www.i6doc.com/doc/sordide>>)

Roxana Burlacu, **La vie qu'on a. L'histoire d'une fille de l'Est** (<<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=29893>>)